

4 P

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 5000 €

107 AVENUE PARMENTIER 75011 PARIS

RCS PARIS 509701496

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 10/09/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

t/ MS S

Décisions

Décision 1

En conséquence de la transformation de la Société en SAS, les Associés décident de nommer la société JMS Développement, SARL au capital social de 8000 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 438 756 462, ayant son siège social au 9, rue Pixérécourt 75020 PARIS, dûment représentée par Marie-Charlotte SIROTTI, en qualité de Président à compter du 10/09/2025.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Les Associés décident de lui allouer une rémunération fixe brute annuelle pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs. Le montant de la rémunération sera déterminé ultérieurement, suite à une décision collective des associés inscrite en procès-verbal.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Jean-Marc SIROTTI, associé

Sophie SIROTTI, associée

**la société JMS Développement, nouvelle Présidente associée,
représentée par Marie-Charlotte SIROTTI**

t/ **MS** *SS*